

RAPPORT N° 04/4-58  
au Conseil Municipal

OBJET

**CREATION DE POSTES A L'EFFECTIF COMMUNAL**

Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique (2)  
Conducteur Spécialisé de premier niveau (2)  
Adjoint Administratif (2)  
Agent Technique (6)

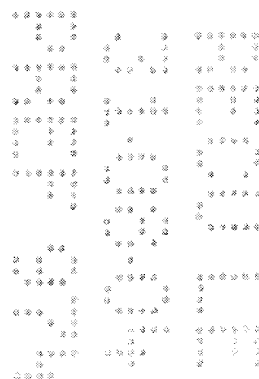
Pour les besoins des services, il apparaît nécessaire de procéder à la création des postes suivants au Tableau des Effectifs :

- 2 postes d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique,
- 2 postes de Conducteur Spécialisé de premier niveau,
- 2 postes d'Adjoint Administratif,
- 6 postes d'Agent Technique.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'Article 6411 du Budget principal 2004.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**DEPUTE-MAIRE**  
**au VICTORIA**



**DELIBERATION N° 04/4-58  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 20 août 2004**

**OBJET**

**CREATION DE POSTES A L'EFFECTIF COMMUNAL**

Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique (2)  
Conducteur Spécialisé de premier niveau (2)  
Adjoint Administratif (2)  
Agent Technique (6)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/4-58 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;


Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création des postes suivants à l'effectif communal :

- 2 postes d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique,
- 2 postes de Conducteur Spécialisé de premier niveau,
- 2 postes d'Adjoint Administratif,
- 6 postes d'Agent Technique.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **27 AOUT 2004**

 **LE DEPUTE-MAIRE**  
*Victoria*  
**Gene-Paul VICTORIA**